



Liberté d'expression et de critiques fondées en droit canadien : l'image publique peut-elle primer la recherche de la vérité ?

La recherche de la vérité est une des trois valeurs ayant été considérées par la Cour Suprême du Canada comme au cœur de la liberté d'expression, telle que protégée par les *Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne*. Partant, la liberté d'expression (et de transmission d'informations utiles au grand public) protège évidemment la liberté de critiquer des acteurs publics et privés, en autant que la personne diffusant ladite critique ne porte pas atteinte à l'honneur ou à la réputation de la personne (physique ou morale) qu'elle critique. Dans un contexte où les législateurs tentent, tant bien que mal, d'élaborer des outils permettant d'éviter que des personnes ayant d'importants moyens financiers puissent instrumentaliser le système judiciaire dans le but de faire taire des groupes de pression qui formulent des critiques fondées susceptibles de nuire à l'image de ces mêmes personnes (i.e. SLAPP), il convient de vérifier si la liberté de critiquer autrui n'est pas, en droit canadien des droits de la personne, insuffisamment protégée.

CONFÉRENCIER : Me Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval

DATE : 19 mai 2014 de 12 h 30 à 14 h 00

LIEU : Local 3A, Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

COÛT : 20 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
40 \$ pour les non-membres

EN VOIE D'ACCREDITATION PAR LE BARREAU POUR UNE DUREE DE 1,5 HEURES

INSCRIPTION : Mme Anne Legault au 418-529-0301, poste 25
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS Me Émilie Dubois au 418-781-2359
(Responsable de l'activité)

Fiche d'inscription

Liberté d'expression et de critiques fondées en droit canadien : l'image publique peut-elle primer la recherche de la vérité ?

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Numéro de la carte VISA : _____ **Exp. :** _____

Signature : _____

Avant le 12 mai 2014, faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, le cas échéant par carte de crédit VISA seulement ou chèque à l'ordre du **JEUNE BARREAU DE QUÉBEC**, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au 418-522-4560. Aucun remboursement pour toute annulation d'inscription faite dix (10) jours ou moins avant la tenue de l'activité.